



Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 26 mai 2021

Grande salle du restaurant de la Croix Fédérale à Le
Crêt

Présents

Les délégués des communes du district de la Veveyse pour le Réseau Santé et Social de la Veveyse :

Attalens : Preisig Rahel, Savoy Guillaume

Bossonnens Cordey Carole

Châtel-St-Denis : Bavaud Thierry, Ducrot Charles, Maillard Daniel

Granges : Kleijer Annelore

Remaufens Konan Paul, Herrera Patricio

St-Martin : Borer Cédric, Buchs Gérard

Semsaies : Da Costa Patricia

Le Flon : Gillard Jean, Cardinaux Christian

La Verrerie : Grandjean Pascal, Vial Thierry

Les membres du Comité directeur (CD) :

Monnard Aloïne, Ruffieux Marie-Claude, Fahrni Marc, Mesot Roland, Gothuey Sandra, Jourdan Jérôme, Dougoud Claudia, Savoy Eliot, Prizzi Laurence et Figini Daniel.

Le Directeur du RSSV : Gauderon Renaud

Chef de service immeubles : Colliard Louis

Cheffe de service finances : Dumas Carole

Cheffe de service RH : Perrin Nathalie

Cheffe de service curatelles : Pasquier Natacha

Cheffe de service puériculture : Maillard Robotel Séverine

Cheffe de service coordination : Aguet Marlène

Excusés

Délégués des communes du district de la Veveyse :

Attalens : Alibert Philippe, Perroud Pierre-Alain, Jolivet Françoise

Bossonnens : Menoud Anne-Lyse

Châtel-St-Denis : Allaman Jérôme, Tille Nicole, Honneger Chantal, Pilloud François

Granges : Varone Christine

Directrice de site ad' intérim MSJ : Flückiger Patricia

Directrice de site HLC : Lazic Biljana

Cheffe de service aide et soins à domicile : Guillaume Claude-Eveline

Invités présents

Directeur adjoint, Ambulances du Sud Fribourgeois : Ulrich Thomas

Syndic d'Attalens et ancien Président de la Commission Immeubles et de la Commission de bâtisse : Menoud Laurent

Fiduconsult Bulle SA : Richard Alain

Secrétaire de direction du RSSV : Pasquier Audrey

Invités excusés

Président Fondation MSJ : Volery Jérôme

Présence de la Presse

La Liberté : Sanchez Stéphane

Le Messenger : Ruffieux Jonas

La Gruyère : Ruffieux Jonas

Début : 20h05

Fin : 21h15

Ordre du jour

1^{ère} partie : Assemblée constitutive

1. Ouverture de l'Assemblée par le président, M. le Préfet
2. Désignation des scrutateurs
3. Election du ou de la vice-président-e de l'assemblée et de son/sa secrétaire
4. Fixation du nombre de membres au Comité directeur pour la législature
5. Election des membres du Comité directeur et de son/sa président-e

2^{ème} partie : Assemblée des délégués

6. Approbation du PV de l'Assemblée extraordinaire des délégués du 11 février 2021
 7. Présentation des comptes 2020
 8. Présentation du bilan consolidé 2020
 9. Rapport de la fiduciaire
 10. Approbation des comptes 2020
 11. HSV (transfert des patrimoines)
 - a. Présentation
 - b. Approbation
 12. Ambulances Sud Fribourgeois
 - a. Préavis du district de la Veveyse quant aux comptes 2020 des ASF
 13. Avenir du site – crédit d'investissement « MEP »
 - a. Présentation
 - b. Approbation
 14. Divers
-

1^{ère} partie : Assemblée constitutive

1. Ouverture de l'assemblée et appel des délégués

M. le Préfet François Genoud, Président de l'assemblée, souhaite la plus cordiale bienvenue à tous les délégués, aux futurs membres élus, au chef adjoint des ambulances, aux Responsables de service, aux collaborateurs et aux invités et membres de la presse.

M. le Président informe que la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal et passe la parole au Syndic, Monsieur Marc Fahrni.

M. Fahrni souhaite la bienvenue à toutes et tous, explique les rénovations en cours au sein de la commune et souhaite une belle assemblée à toutes et tous.

M. le Président mentionne que les présences et absences ont été communiquées au préalable afin de respecter les consignes sanitaires. Toutes les communes sont représentées : **38** bulletins de vote ont été distribués, majorité absolue à **20**. M. le

Président félicite les nouveaux délégués et adresse une bienvenue plus particulière aux nouveaux membres.

Concernant l'ordre du jour, M. le Président informe d'un complément pour le point 11 qui nécessitera une approbation. Cette ajout n'engendre aucunes remarques ou questions.

→ **Le Président déclare l'assemblée apte à délibérer.**

2. Désignation des scrutateurs

Madame Patricia Da Costa et Monsieur Thierry Vial sont nommés scrutateurs.

→ **Proposition acceptée par l'assemblée.**

3. Election du ou de la vice-président-e de l'assemblée et de son/sa secrétaire

M. le Président propose, sur l'avis du Bureau préparatoire, que Laurent Menoud soit reconduit dans ses fonctions de vice-président.

→ **Proposition acceptée par l'assemblée, par acclamation.**

M. Menoud prend la parole et remercie l'assemblée.

Le Président propose Audrey Pasquier comme secrétaire de l'Assemblée des délégués et du Comité directeur.

→ **Proposition acceptée par l'assemblée, par acclamation.**

4. Fixation du nombre de membres au Comité directeur pour la législature

M. le Président précise que la fixation du nombre de membres et un point protocolaire et statutaire. Sur les recommandations du Bureau, il propose 10 membres. Il s'agit du même nombre de membres que pour la précédente législature. Il argumente que ce nombre a fait ses preuves par le passé et que deux membres de la Commune de Châtel-St-Denis sont nécessaires pour représenter le chef-lieu au sein de diverses commissions.

→ **Proposition acceptée à l'unanimité par l'assemblée.**

5. Election des membres du Comité directeur et de son/sa président-e

Sont proposé-e-s par les communes :

Attalens : Savoy Eliot, Bossonnens : Jourdan Jérôme, Châtel-St-Denis : Figini Daniel et Mesot Roland, Granges-Veveyse : Prizzi Laurence, Remaufens : Ruffieux Marie-Claude, St-Martin : Gothuey Sandra, Semsales : Monnard Aloïne, Le Flon : Dougoud Claudia et La Verrerie : Fahrni Marc.

→ **La proposition est acceptée à l'unanimité, par acclamation.**

Le Président propose Marc Fahrni qui était président du Comité directeur depuis le mois de juillet 2020. Il ajoute qu'il a su faire ses preuves durant une période transitoire.

M. Fahrni est donc proposé et le Président ouvre la discussion.

→ **La proposition est acceptée à l'unanimité, par acclamation.**

M. Fahrni s'exprime et remercie chaleureusement l'assemblée pour sa confiance et espère mener la nouvelle équipe sur de « bons flots ».

Le Président souhaite plein succès pour la nouvelle législature à toutes et tous et clôt la première partie constitutive.

2^{ème} partie : Assemblée des délégués

6. Approbation du PV de l'Assemblée des délégués extraordinaire du 11 février 2021

Le PV susmentionné n'appelle aucun commentaire. Le Président remercie l'auteure pour la rédaction de celui-ci.

→ A l'unanimité, le procès-verbal est adopté par l'assemblée.

7. Présentation des comptes 2020

M. le Président passe la parole au Directeur, Monsieur Renaud Gauderon, pour la présentation des comptes 2020.

M. Gauderon commence par rappeler les montants à charge des communes en 2020, par service.

Services	En milliers CHF
Administration générale	562,77
Centre de coordination	169,25
ASDV	1901,55
Puériculture	90,45
Curatelles	310,83
Indemnités forfaitaires	472,13
Accueil résidentiel	2817,16
Total	6324,14

Puis, il détaille et commente les écarts principaux au budget, par service.

Administration générale	En milliers CHF
Dotation non utilisée (1 EPT avec l'ASDV)	-68,67
Recrutement nouvelle direction	19,55
Ajustement heures supplémentaires / vacances	-33,03

Immeubles	En milliers CHF
Jetons de présence	-11,85
Charges locaux	-4,05
Produits du service	7,83
HS et vacances et dissolution réserve	-1,43

Aide et soins à domicile **En milliers CHF**

Charges du personnel (EPTs 35.20 vs 36.45 au budget)	-91,45
Administration (imputation admin. générale)	-58,87
Charges sociales et divers	-75,84
Mandat externe (dont organisation ASDV)	-12,69
Formation	-23,60
Autres charges (dont entretien, équipement, informatique)	-25,87
Produits d'exploitation (dont soins, évaluations, vente)	84,93
HS et vacances et dissolution réserve	-24,00

Il complète ses commentaires des écarts au budget en projetant un graphique des âges des personnes soignées par les aides et soins à domicile, dont 26% concernent les moins de 65 ans.

Centre de coordination **En milliers CHF**

Personnel (pandémie)	5,19
Administration (personnel, <u>r</u> bt PG)	-9,10
Matériel de communication	-6,93
Informatique	-2,83

Indemnités forfaitaires **En milliers CHF**

Indemnités forfaitaires	-18,03
-------------------------	--------

En sus, M. Gauderon commente un graphique qui démontre qu'il y a eu davantage de journées indemnisées en 2020 que l'année précédente.

Accueil résidentiel **En milliers CHF**

Frais financiers des EMS	-194,87
Refacturation hors district	8,72

Résultat fonctionnement

Le Châtelet (*taux d'occupation 2020 : 97.60%*)

Déficit, porté en diminution du capital 64,04

Maison St-Joseph (*taux d'occupation 2020 : 96.40%*)

Déficit d'exploitation 1'173,17

Vente de terrain 3'150,00

Bénéfice, porté en augm. du capital 1'976,83

En milliers CHF

Charges

Frais financiers Maison St-Joseph	1'111,59	(+72,38 HD)
Frais financiers Le Châtelet	762,52	(+91,84 HD)
Frais financiers hors district	252,95	

Recettes

Facturation résidents non-veveysans	164,22	
-------------------------------------	--------	--

Constitution réserve déficit

Anticipation taux d'occupation EMS 2021	690,10	
---	--------	--

M. Gauderon explique que le taux d'occupation n'a pas pu atteindre le taux prévu au budget en raison de la COVID-19. L'année 2021 s'annonce également « compliquée » comme la pandémie perdure. Le Comité a donc décidé de ne pas rembourser les communes mais de constituer une réserve.

Puériculture

En milliers CHF

Autres charges (dont IT)	-3,28
Produits (dont cours)	4,32

En sus, M. Gauderon présente un graphique pour montrer les différentes activités du centre de Puériculture. La pandémie COVID-19 a pour conséquence d'augmenter les consultations à domicile.

Curatelles

En milliers CHF

Charges du personnel	8,02
Administration	4,36
Charges sociales et divers	5,62
Matériel et transport	-1,47
Autres charges (dont mobilier, informatique)	-8,63
Produits du service des curatelles (22% en-dessous du budget)	56,83

M. Gauderon informe que le Service Officiel des Curatelles est de plus en plus sollicité. Il explique la différence des écarts au budget comme suit.

La charge salariale a été plus élevée que prévue en 2020 à la suite de la rotation du personnel au sein du service. Certains engagements se sont « chevauchés » avec le personnel quittant le service. La mise en place du programme KISS a dû être reportée d'où la charge informatique inférieure. Les produits du service des curatelles sont 22% en-dessous du budget. Il rappelle que le SOC ne détermine pas le montant à facturer, c'est la Justice de paix qui le fixe.

M. Gauderon termine la présentation des comptes par un point de situation au 31.12.2020 vis-à-vis des communes :

Situation au 31.12.2020 vis-à-vis des communes

Administration générale	94'661	Trop perçu
Coordination	22'586	Trop perçu
Accueil résidentiel	-	
Aide et soins à domicile	103'184	Trop perçu
Centre de puériculture	1'695	Trop perçu
Service officiel des curatelles	55'151	A facturer
Indemnités forfaitaires	18'031	A facturer
Total	148'944	Trop perçu

Contributions	Comptes 2020	Budget 2020	Différence
Subventions communales (y.c. IF)	6'324'141	6'695'833	371'692

Questions ?

Pas de questions sur les comptes 2020 de la part des délégués.

8. Présentation du bilan consolidé 2020

M. Gauderon présente le bilan consolidé 2020 :

Bilan au 31.12.2020

Actif		Passif	
Disponible	915'785	Créanciers divers	133'838
Débiteurs	1'035'576	Dette bancaire à court terme	2'500'000
Actifs transitoires	2'607'329	Dettes vis-à-vis d'institutions publiques	222'126
Legs Genoud	598'543	Passifs transitoires	349'039
Actifs immobilisés	603'437	Dettes	180'000
		Provisions	1'224'386
		Réserves	1'063'292
		Capital	87'989
Total des actifs	5'760'670	Total des passifs	5'760'670

Il indique que la dette bancaire est élevée car celle-ci avait été anticipée en vue de l'intégration des deux homes. En effet, il y a des charges importantes à payer en début d'année ; notamment les charges LPP payables d'avance.

Questions ?

Pas de questions sur le bilan 2020 de la part des délégués.

9. Rapport de la fiduciaire

M. Alain Richard, FiduConsult, fait une brève lecture de leur rapport. Il ressort les éléments suivants.

En leur qualité d'organe de révision, selon l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), ils ont effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Association de communes Réseau Santé et Social de la Veveyse (RSSV) comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le compte des investissements et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Il rappelle que la responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo), incombe au comité de direction.

Monsieur Richard exprime l'opinion d'audit ainsi : « Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes, aux statuts, à la loi sur les communes (LCo) du 25 septembre 1980 et au règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo) du 28 décembre 1981.

Questions ?

Pas de questions de la part de l'assemblée.

10. Approbation des comptes 2020

Les comptes du RSSV tels que présentés – Administration générale – Coordination – Accueil résidentiel – Aide et Soins à domicile – Centre de puériculture – Service officiel des curatelles – Immeubles – Indemnités forfaitaires – **sont approuvés à l'unanimité par les délégués.**

Le Président tient à remercier toutes les personnes impliquées dans l'établissement et la tenue des comptes et remercie les personnes pour leurs présentations.

11. HSV (transfert des patrimoines)

Monsieur le Président rappelle, en guise de préambule, que le projet Horizon Santé Veveyse (HSV) a été initié fin 2018. Depuis, l'organisation de l'association s'est considérablement réorganisée tant dans sa structure que dans sa gouvernance afin de permettre l'intégration des deux homes. De nombreux acteurs ont été impliqués au sein de différents groupes de travail et le Président les remercie chaleureusement pour la réussite de ce projet.

La dernière étape concerne le transfert des patrimoines par la signature des actes notariés.

a. Présentation

M. Gauderon prend la parole et rappelle qu'il y a eu différents groupes de travail constitués et impliqués et il profite de l'occasion pour remercier tous les participants pour leur temps.

M. Gauderon remercie également le service RH et le service des finances pour la gestion opérationnelle inhérente à l'intégration des deux homes.

Il aborde ensuite la finalisation du projet HSV par la signature des actes notariés qui ont été transmis, au préalable, aux communes.

Afin d'expliquer le transfert des patrimoines des deux homes au RSSV, M. Gauderon aborde les différentes étapes franchies :

1. Approbation des comptes audités des homes par chaque Fondation
2. Constitution des annexes au projet de l'acte notarié, dont :
 - a. Bilans et comptes d'exploitation de chaque home (et justification de chaque position)
 - b. Inventaire détaillé de chaque home
 - c. Liste du personnel de chaque home
 - d. Liste de l'ensemble des contrats liant chaque home avec les fournisseurs
3. Contrôle des parcelles concernées à remettre au RSSV (en lien avec le RF)
4. Exonération fiscale de la remise du patrimoine de chaque home au RSSV
5. Préavis positif de chaque Conseil de Fondation des projets d'actes notariés
6. → Approbation des projets d'actes notariés par l'Assemblée des délégués.

Il a ensuite détaillé les actifs nets transférés pour chaque home.

Questions ?

Pas de questions de la part des délégués.

b. Approbation

Monsieur le Président reprend la parole et explique que l'approbation de ces deux projets d'actes notariés se fera en « deux phases ».

1. Approbation des projets d'actes notariés

Dans un premier temps, M. le Président soumet les deux projets d'actes notariés aux délégués.

→ A l'unanimité, les délégués approuvent les deux projets d'actes notariés.

2. Signature des actes notariés

Dans un deuxième temps, Monsieur Le Président aborde une question subsidiaire quant à la forme. Selon l'article 83 de la LCo « *les actes du conseil communal sont signés par le syndic et le secrétaire communal ou par leurs remplaçants et munis du sceau communal. Les actes émanant d'autres organes communaux sont signés par la ou les personnes qui représentent ces organes* ». Par analogie, on considère, pour le RSSV, que le ou la président-e peut signer un acte notarié en tant que représentant de l'association de communes.

Il est donc proposé que le président réélu, Marc Fahrni ainsi que le Directeur Renaud Gauderon signent les deux actes notariés.

→ A l'unanimité, les délégués approuvent cette proposition de signature.

12. Ambulances Sud Fribourgeois

Le Directeur reprend la parole et explique les écarts principaux 2020 en projetant le tableau suivant :

Ambulances Sud Fribourgeois	En milliers CHF
Augmentation des recettes <i>(hausse de 456 interventions vs 2019)</i>	-877,69
Autres charges du personnel <i>(dont annulation de formations)</i>	-24,28
Matériel d'exploitation <i>(COVID-19)</i>	12,67
Charges de vêtements <i>(COVID-19)</i>	15,61
Frais véhicule <i>(hausse de 54'500 kms vs 2019)</i>	26,78
Amortissements	-51,17
=> Résultat bénéfice	1'073,41

Questions ?

Pas de questions de la part de l'assemblée.

- a. **Préavis du district de la Veveyse quant aux comptes 2020 des ASF**
→ **A l'unanimité, les délégués donnent un préavis favorable aux comptes 2020.**

13. Avenir du site – crédit d'investissement « MEP » (mandat d'étude parallèle)

a. Présentation

Monsieur le Président passe directement la parole à Laurent Menoud, Syndic d'Attalens et ancien Président de la Commission Immeubles et de la Commission de bâtisse.

Il explique le but de ce concours qui est de développer un projet cohérent en collaboration avec la Commune de Châtel-St-Denis et Cité Derrière pour y développer :

- des logements de structure intermédiaire (LSI) en location à prix coûtant,
- des surfaces pour des activités de service en lien avec les LSI,
- de parkings souterrains et extérieurs,
- et des surfaces médico-sociales et administratives.

Il évoque l'historique de ce projet en énumérant les différentes étapes préliminaires qui ont été validées par toutes les parties afin de pouvoir soumettre cette demande de crédit d'investissement aux délégués. Il confirme la volonté du Comité directeur de continuer la collaboration en finançant sa part du mandat d'étude parallèle (MEP) mené par Cité Derrière, en lien avec la parcelle 42, selon le dernier Comité du 21 avril 2021. M. Menoud projette ensuite un plan afin d'aider les membres présents à identifier la zone concernée par le projet.

M. Menoud termine la présentation en expliquant le détail du financement comme suit.

Participation du RSSV au MEP		
Organisation (Efimob, plan géomètre, maquette)	CHF	12'000.00
Contribution aux participants du MEP	CHF	37'000.00
Frais d'architectes (collège d'experts)	CHF	7'500.00
Mandat expert externe	CHF	10'000.00
Divers et imprévus (5%)	CHF	3'500.00
Total	CHF	70'000.00

b. Approbation

Monsieur le Président demande s'il y a des questions (pas de questions soulevées) et demande ensuite aux délégués s'ils approuvent ce crédit d'investissement de CHF 70'000.-.

→ **A l'unanimité, les délégués approuvent le crédit d'investissement.**

14. Divers

M. le Président ouvre la discussion aux divers.

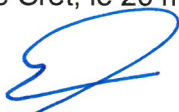
👉 Question de M. Fahrni : La prochaine assemblée des Ambulances Sud Fribourgeois aura lieu le 1^{er} juin 2021. Il souhaite savoir qui y participera. Charles Ducrot et Sandra Gothuey confirment leur volonté de poursuivre en tant que membres. Il reste donc à remplacer Christiane Ubertini. Laurence Prizzi, membre du Comité directeur nouvellement élue pour la Commune de Granges, se propose d'être le troisième membre, ce que l'assemblée valide.

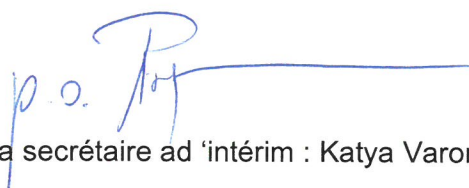
Le Président passe ensuite la parole au Directeur qui souhaite remercier formellement tous les membres et tout le personnel du RSSV, dont les chef-fe-s de service qui sont présent-e-s.

👉 Pas d'autres divers de la part des délégués.

En conclusion, Monsieur le Président remercie les nouveaux membres du Comité directeur ainsi que son Président, le Directeur, les Responsables de service et l'ensemble des collaborateurs. Il remercie également les invités et la commune hôte pour l'accueil et lève la séance.

Le Crêt, le 26 mai 2021


Le président : François Genoud


La secrétaire ad intérim : Katya Varone

PV approuvé le 1^{er} septembre 2021